



Régis KRIEG-JACQUIER

Code Natura
1041

Cordulie à corps fin

Oxygastra curtisii (Dale, 1834)

Classification

Classe : Insectes
Ordre : Odonates (Anisoptères)
Famille : Corduliides

Protection

- Directive Habitats-Faune-Flore :
Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II
- Protection Nationale : Article 1^{er}
- Cotation UICN : Monde : vulnérable ;
France : vulnérable

Etat de conservation sur le site

- Indéterminé

Description

Les Anisoptères sont trapus, avec un abdomen cylindrique et allongé et les ailes postérieures sont plus larges à leur base que les ailes antérieures.

La Cordulie à corps fin mesure entre 33 et 39 mm avec des ailes de 24 à 36 mm de long. Les yeux sont contigus et le thorax est entièrement vert métallique. L'abdomen est étroit, noirâtre avec des tâches jaunes bien visibles.

Écologie

Oxygastra curtisii est inféodée aux habitats lotique et lenticques bordés d'une abondante végétation aquatique et riveraine. Les larves se développent dans la vase ou le limon à proximité des berges. Dans les rivières aux eaux vives, les zones calmes sont propices au développement de l'espèce. Les plantes aquatiques sont constituées d'hélophyte : joncs, laiches, roseaux... et parfois d'hydrophyte : potamots, renoncules...

Répartition

La Cordulie à corps fin est présente dans le Sud-ouest de l'Europe ainsi qu'au Maroc.

Elle est bien répandue au Sud et au Sud-ouest de la France où on la retrouve dans la majorité des cours d'eau. Elle est plus disséminée dans le reste du pays.

29



Zoom sur la Bretagne et sur le site

Il existe très peu de données sur l'espèce en Bretagne. Elle semble absente des Côtes d'Armor et est très rare dans le Finistère. Elle est un peu plus présente en Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan. Sur le site, l'espèce a été observée au Pont d'Arz.

Menaces sur le site

- La pollution de l'eau pourrait être l'une des principales menaces pour l'espèce.
- Un entretien excessif des berges et des zones riveraines peut aussi menacer l'espèce.

Propositions de gestion

- Une préservation de la végétation riveraine est à privilégier afin de maintenir la population.